



CHERBOURG

L'inquiétude des pêcheurs de loisirs



Le comité départemental de pêche maritime de loisirs de la Manche a soulevé de grandes inquiétudes lors de son conseil d'administration à Port Diélette.

PÊCHE MARITIME

Jeudi 13 octobre, le comité départemental de pêche maritime de loisirs de la Manche, qui regroupe 23 associations du littoral Manchois et plus de 3000 passionnés, tenait son conseil d'administration à Port-Diélette.

Ce comité a pour but de défendre les intérêts de la pêche maritime de loisir sous toutes ses formes, du bord, à pied et en bateau. Son président, Jean Lepigouchet, a ouvert la séance avec un sujet soulevant de grandes inquiétudes : la pêche

du bar. "Jean Kiffer, président de la *Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France* a présenté nos positions concernant la pêche du bar devant la commission européenne de Bruxelles, mardi dernier. Nous souhaitons que ces mesures restrictives soient applicables à tous, professionnels et pêcheurs de loisirs. Mais également à toutes les zones." En effet, les réglementations sont différentes entre le nord et le sud. "Nous préconisons d'instaurer un quota mensuel et non journalier, ce qui

permettra de faire de jolies pêches occasionnelles." La commission européenne, selon M. Lepigouchet, n'est pas restée insensible à ses propositions. Mais c'est le rapport du Conseil international pour l'exploration de la mer qui préconise l'arrêt total du bar, un moratoire pour tous, qui inquiète chaque pêcheur. La commission européenne donnera ses propositions fin novembre. Le conseil européen statuera le 13 décembre. Autre sujet d'inquiétude, la qualité des eaux côtières.